



Ville de  
**Maule**

Liberté  
Egalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 078-217803808-20250321-DM142025-CC

## DECISION DU MAIRE n° 14 /2025

Le Maire de Maule,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-06-51 du 14 juin 2024 , portant délégation du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés par une procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget de la commune de Maule,

Considérant le besoin de prendre un contrat d'entretien des installations de climatisation et de ventilation de la maison médicale et de l'accueil périscolaire Charcot,

Considérant l'offre de la société ASSISTINDUS Systems,

### DECIDE

**Article 1** : De signer avec la société ASSISTINDUS Systems sise 665 rue de la Maison Blanche – 78630 ORGEVAL, un contrat d'entretien des installations de climatisation et de ventilation de la maison médicale de Maule, pour un montant annuel de 6 860€ H.TVA et selon les conditions du contrat.

**Article 2** : Ampliation de cette décision est faite à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et à Madame la Trésorière des Mureaux.

Fait à Maule, le 21/03/2025



*Olivier LEPRETRE*  
Le Maire

Hôtel de Ville

BP 50 - Place de la Mairie - 78580 Maule

Tél. 01 30 90 49 00 - Fax 01 30 90 96 48 - contact.mairie@maule.fr - www.maule.fr